

COMPLEMENT A LA CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2016

Complément à la présentation des résolutions

<p>Résolution 6 modifiée</p> <p>Fixation des jetons de présence</p>	<p>Le conseil d'administration propose de porter le montant global de jetons de présence attribués aux administrateurs de 210.000 euros à 252.000 euros, pour tenir compte de l'élargissement du conseil de dix à douze membres, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.</p> <p>La répartition des jetons tient compte des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> . la participation aux comités qui donne lieu à un jeton majoré ; . l'assiduité aux réunions du conseil
<p>Résolutions 21 et 22</p> <p>Nomination de nouveaux Administrateurs</p>	<p>Le conseil d'administration propose à l'Assemblée de désigner deux nouvelles administratrices :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Madame Claire Marcilhacy pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2019 (21^{ème} résolution) ; b) Madame Bibiane de Cazenove pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2019 (22^{ème} résolution).

Complément aux résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Sixième résolution modifiée pour porter le montant des jetons de présence de 210.000 euros à 252.000 euros :

Sixième résolution (annule et remplace la sixième résolution publiée dans l'avis de réunion paru au BALO le 20 avril 2016)
(Jetons de présence)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour les assemblées générales ordinaires, fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les Administrateurs pour l'exercice en cours à 252.000 euros.

L'Assemblée Générale décide que le montant global annuel de jetons de présence fixé ci-dessus sera celui applicable pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée et rappelle que, conformément à l'article L. 225-45 du Code de commerce, il appartient au conseil d'administration de répartir le montant global annuel de jetons de présence entre ses membres.

Nouvelles résolutions :

Vingt-et-unième résolution
(Nomination de Madame Claire Marcilhacy en qualité de nouvelle Administratrice)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer en qualité de nouvelle Administratrice Madame Claire Marcilhacy, domiciliée 88, avenue de Breteuil, 75015 Paris, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.

Vingt-deuxième résolution
(Nomination de Madame Bibiane de Cazenove en qualité de nouvelle Administratrice)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer en qualité de nouvelle Administratrice Madame Bibiane de Cazenove, domiciliée 5, rue Pierre Brossolette- 92300 Levallois Perret, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.

**Nomination de Claire Marcilhacy en qualité d'Administratrice,
proposée à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 mai 2016**

(vingt-et-unième résolution)

<p>Adresse professionnelle : 114, avenue Emile Zola 75739 PARIS CEDEX 15</p>	<p>Claire Marcilhacy (56 ans) a rejoint le Groupe SMA en 2006 comme analyste à la Direction des Investissements et secrétaire général de PACTINVEST, société de capital-investissement du Groupe.</p>
<p>Durée du mandat proposé : jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2019 sur les comptes 2018</p>	<p>Diplômée d'HEC (1981) et d'une maîtrise de droit des affaires de l'université de Paris-Assas (1982), elle a commencé sa carrière au service Emprunts -Crédits d'EDF puis a rejoint le département d'analyse financière de Paluel-Marmont Banque et suivi la formation de la SFAF(1988).</p>
<p>Actions en cours d'acquisition</p>	<p>Elle a poursuivi l'ensemble de sa carrière dans le domaine de la gestion d'actifs et a participé comme intervenant à des formations financières dans des écoles de commerce et chez First Finance.</p>

**Nomination de Bibiane de Cazenove en qualité d'Administratrice
proposée à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 mai 2016**

(vingt-deuxième résolution)

<p>Domicile : 5, rue Pierre Brossolette 92300 Levallois Perret</p>	<p>Bibiane de Cazenove (57 ans) est titulaire d'un DESS gestion financière et fiscalité.</p>
<p>Durée du mandat proposé : jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2019 sur les comptes 2018</p>	<p>Dans le groupe CIC depuis 1983 : 11 ans dans la filiale de crédit-bail mobilier Bail Equipement et 22 ans dans la Banque.</p>
<p>Actions en cours d'acquisition</p>	<p>Actuellement directeur Grande Clientèle Entreprises, en charge du développement des emplois et ressources d'un portefeuille d'entreprises « GME » dans des secteurs d'activité variés. Etude de risques des contre parties pour l'octroi de lignes de crédit dont financements en crédit-bail mobilier et immobilier, financements d'acquisitions. Opérations de haut de bilan en coordination avec les structures dédiées du groupe CM CIC (IPO, banque d'investissement, obligataire..), et d'autres opérations comme les couvertures de change et taux, cautions... Suivi des risques, y compris opérationnels, développement de la collecte de ressources et de l'épargne salariale.</p>